

COMMUNIQUÉ DE LA FFJDA

À Paris, le 23/06/2020

Le Gouvernement a autorisé le 22 juin la reprise de la pratique des sports collectifs et l'entraînement des sportifs de haut niveau mais la pratique des sports de combat reste suspendue.

La FFJDA relève avec étonnement que les sports de contact sont pourtant désormais autorisés à l'école primaire et au collège par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse [cf : Fiche n°9 : Activités sportives et culturelles du protocole relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse disponibles en ligne « Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont autorisés entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école primaire et au collège... »].

Pour rappel, les classes d'âges des populations de nos clubs et celles visées par l'Éducation nationale sont les mêmes, les jeunes de moins de 12 ans représentent 60% des effectifs des sports de combat. Il y a disparité de traitement entre la pratique au sein de nos clubs et à l'école.

Par ailleurs, les risques liés à la pratique des sports collectifs et des sports de combat sont identiques et nous avons travaillé étroitement avec le Ministère des Sports pour élaborer des protocoles adaptés avec contrôle du brassage de population.

Si le processus de déconfinement progressif nécessite des arbitrages, une inégalité de traitement entre les sports collectifs et les sports de combat apparaît injustifiée.

Pourquoi la pratique du Judo en extérieur reste interdite alors que celle du Rugby ou du Football est autorisée ?

Devant la contradiction de cette situation où la pratique serait autorisée dans l'Éducation nationale mais pas au sein de nos clubs affiliés, les 5 400 clubs de la FFJDA appellent à une harmonisation des décisions applicables aux sports collectifs et sports de combat.

Jean-Luc ROUGÉ, Président de la FFJDA

